

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 DECEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes MUNNIER Angélique, LOICHOT Evelyne, PHEULPIN Stéphanie, MM. TORNARE Roland, MAILLARD Christian, MAILLARD Michel, ECK Rémi, DAVID Etienne, BALDACCI Robert, PATOIS Arnaud, EGLIN Pierre

M. le maire invite à une minute de silence à la mémoire de MM. Philippe BOITTEUX et Florent BARTHELEMY.

1. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

2. ADHESION DE LA COMMUNE AU CNAS (Comité National Aides Sociales)

Le CNAS a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement personnel des employés communaux. Le conseil vote pour l'adhésion au CNAS pour 3 agents sur la commune : 10 voix pour et 1 abstention.

3. MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (permis de construire ou de travaux)

Pour les demandeurs, il n'y a pas d'obligation de déposer de manière dématérialisée, c'est une possibilité qui est offerte. En revanche, il y aura obligation pour les communes et le service instructeur de dématérialiser le dossier pour se raccorder à PLAT'AU et ainsi faciliter les échanges entre tous les acteurs. La porte d'entrée du dossier restera bien la Commune.

Vote du conseil à l'unanimité.

4. APPROBATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Le conseil approuve à l'unanimité le paiement des travaux réalisés pour un montant de 24 700 € TTC et de 5300 € pour la fourniture et l'installation d'un poêle à pellets.

5. LOCATION DU LOGEMENT T3 DE L'ANCIENNE POSTE

Le conseil approuve la location de ce logement pour un montant de 490 € par mois hors charges auquel il faut ajouter les frais d'entretien du fourneau à pellets.

Le logement est occupé à compter du 1^{er} décembre 2021.

6. MISE AUX NORMES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le montant des travaux s'élève à 34 080 € HT. Les demandes de subventions sont en cours pour un montant de 9 100 € (SYDED) et 2 500 € (CEE). Les travaux débiteront au printemps.

7. SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE DE L'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

En raison de la vacance de l'emploi d'agent technique de la commune à compter du 31 janvier 2022 suite au départ à la retraite de M. Barthoulot Philippe, une procédure de recrutement a été initiée. La commune a décidé de recruter M. Dubail Cédric qui commencera son contrat en décembre 2021.

8. APPEL AU CIVISME :

Nuisances sonores diverses : suite aux nombreux rappels restés sans effet, des verbalisations auront lieu.

Vitesse excessive des véhicules au Pré du Prince : une chicane provisoire est à l'étude.

Tri ordures ménagères : ne mettre dans chaque container que ce pourquoi ils sont prévus.

9. POINTS DIVERS

- Coupe de bois ONF : le conseil approuve la proposition de l'ONF : marquage des parcelles 12 et 13 pour un volume d'environ 520 M3.
- Repas des Anciens : il aura lieu le 5 décembre salle du Moulin à Meslières. Le pass sanitaire sera demandé.
- Aire de jeux près de la Mairie : pour un budget de 25 000 € des devis sont en cours.

- Ecole :
 - Une menace de fermeture de classe pour la prochaine rentrée est probable suite au manque d'effectifs. Une lettre a été envoyée aux parents qui ne scolarisent pas leurs enfants dans le RPI. A noter l'ouverture de la micro-crèche à Meslières.
 - Projet voyage découverte : le budget qui était prévu pour l'activité piscine sera reversé pour ce projet. Pour pouvoir finaliser ce voyage, d'autres ressources restent à trouver...Merci de réserver bon accueil aux élèves qui vous solliciteraient pour cela.
- Bio déchets : pour retirer votre bio-seau et vos sacs biodégradables, vous pouvez vous présenter les lundis de 13h30 à 15h et les jeudis de 17h30 à 19h en mairie si vous n'étiez pas disponibles le lundi 6 décembre lors de la permanence.
- Pylône FREE à la Picardie : suite à la mise en place de ce pylône à compter du 10 janvier 2022 la circulation sera perturbée. L'arrêté sera prochainement affiché.

Nous remercions le donateur pour le sapin installé devant la mairie.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H



*M. le Maire et son conseil
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.*